

Lundi 08 mars 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-Sales légalement tenue sans public à la salle communautaire, en présence des membres du conseil seulement, en raison de la covid-19, ce lundi le 08 jour de mars 2021 à 19 heures, tous formant quorum sous la présidence de Mme Cindy Plourde mairesse, à laquelle étaient présent M. Vincent Simard, M. Raymond Gauthier, Mme Nancy Tremblay, Mme Anne Bouchard-Martel, M. Yvon Deschênes, Mme Annie Girard.

Le directeur général est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et déclare la séance ouverte

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

2021-18

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que décrit ci-dessous :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL du 8 février 2021**
- 4 SUIVI AU PROCÈS VERBAL**
- 5 RAPPORT DE LA MAIRESSE**
- 6 RAPPORT DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES**
- 7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

7.1. Correspondance

7.2. Demandes de participation financière

7.3. Acceptation des comptes

7.4. Autorisation des dépenses incompressibles fixes et variables pour budget 2021 et annulation de la résolution 2021-13

8.FONTIONNEMENT INTERNE ET LOGISTIQUE

8.1. Autorisation de transmission à la MRC Domaine-du-Roy pour vente des propriétés endettées pour défaut de paiement des taxes pour 2018 et suivants

8.2.Mandat au procureur-dossier de mutualisation de l'inspection vs SCFP

8.3.Office d'habitation des 5 Fleurons-Approbation des prévisions budgétaires 2021

8.4.Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2019-2023-Respect des modalités du guide-Programmation partielle des travaux

8.5.Projet de construction salle de conseil -Programme RECIM-Autorisation demande d'aide financière-Engagements divers du conseil

8.6.Assurances municipales-Mandat pour évaluation des bâtiments municipaux

8.7.Association des groupes de ressources techniques du Québec-Appui pour demande au Gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis

8.8.Syndicat des travailleurs(es) des Postes—Demande d'appui campagne Vers des collectivités durables

9.PÉRIODE DE QUESTIONS

10.LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

10.1.

10.2.

11.AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11.1. Dossier du 112 chemin de la Ballantyne— Autorisation de signature par inspecteur d'une entente hors-cour

12.SÉCURITÉ CIVILE

12.1.Sécurité civile-projet d'installation d'un inverseur pour génératrice-octroi de contrat

13.VOIRIE MUNICIPALE

13.1.

13.2.

13.3

14.DOSSIERS DIVERS

14.1.

14.2.

14.3.

15.PÉRIODE DE QUESTIONS

16.FIXATION DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL du 8 février 2021

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2021-19

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal du 8 février 2021 soit accepté avec les corrections mentionnées.

4.SUIVI AU PROCÈS VERBAL

Le directeur-général informe le conseil du suivi de certains points discutés lors de la séance précédente.

5.RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse fait le résumé de toutes les activités et réunions dont elle a assisté depuis la dernière séance et partage les informations reçues.

6.RAPPORT DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Chacun des membres du conseil mentionne ce qu'il a fait depuis la dernière séance tout en donnant les informations relatives.

7.ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1Correspondance

Aucune correspondance

7.2. Demandes de participation financière

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Bouchard-Martel

2021-20

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

Que ce conseil accepte les participations financières ci-dessous :

AFÉAS : Accordé- Subvention de 530,60\$ pour frais de logement relié à l'utilisation du local situé au sous-sol de l'église.

7.3.Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte les comptes ci-dessous :

Séance du 8 mars 2021	
COMPTES PAYÉS	
Fournisseurs	Montant
1 Bell	110.11 \$
2 Bell	90.89 \$
3 Bell	2.66 \$
4 Hydro Québec	374.34 \$
5 Hydro Québec	428.99 \$
6 Hydro Québec	1 653.73 \$
7 Mireille Bernard (pancarte)	265.26 \$
8 Télus	174.05 \$
9 Visa	1 535.56 \$
10 Renaud Blanchette (déplacement février)	120.00 \$
11 Gratien Plourde (ménage salle février)	600.00 \$
12 Nathalie Gauthier (ménage bureau février)	240.00 \$
13 Diane Harvey (bibliothèque février)	150.00 \$
total comptes payés	5 745.59 \$
COMPTES À PAYER	
Fournisseurs	Montant
14 Alarmes Sécurtech JE	448.40 \$
15 Architecte Robin Pelletier	9 772.88 \$
16 Avocats Gaudreault, Saucier, Simard	137.97 \$
17 Mireille Bernard (pancarte)	500.00 \$
18 Brault & Bouthillier	1 194.48 \$
19 Coop	4 742.76 \$
20 Environnex	366.77 \$
21 Fonds Info Territoire	5.00 \$
22 Mécanique Dave Bilodeau	6.84 \$
23 Mégaburo	426.06 \$
24 MRC Domaine-du-Roy	483.75 \$
25 Nutrinor	724.04 \$
26 Produits BCM	44.61 \$
27 Profeux	667.94 \$
28 Retraite Québec	385.00 \$
29 S.A.A.Q.	2 878.72 \$
30 UAP	926.08 \$
31 Vision Informatik	146.60 \$
total comptes à payer	23 857.90 \$
TOTAL GÉNÉRAL:	29 603.49 \$

7.4. Autorisation des dépenses incompressibles fixes et variables pour budget 2021 et annulation de la résolution 2021-13

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la liste des dépenses incompressibles fixes et variables adoptée par la résolution 2021-13 de la séance du 8 février 2021 et ainsi annuler cette résolution;

CONSIDÉRANT que dans le but d'alléger la liste des comptes à chaque séance de conseil et que de toute façon ceux-ci sont

vérifiés et chaque facture initialisée par un membre du conseil responsable de la vérification ;

CONSIDÉRANT que ce conseil juge plus pratique de procéder à l'acceptation des dépenses incompressibles fixes et variables déjà budgétées pour l'année 2021, dont telle procédure est autorisée par le Code Municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2021-22

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil annule la résolution 2021-13 de la séance du 18 février 2021 et la remplace par la présente;

QUE le conseil municipal autorise les dépenses incompressibles fixes et variables prévues en conformité avec les crédits budgétaires adoptés lors du budget 2021, et ce, pour un montant de 1 083 747\$, le tout tel que décrit au tableau ci-après :

Liste des dépenses incompressibles fixes et variables pour l'année 2021

Dépense	Fournisseur	Total (\$)
Contrat de conciergerie	Nathalie G. et Gratien P.	10 920
Q-P – Gestion déchets-Évaluation-Administ.-Mise en commun.-Transp. collectif	MRC Domaine-du Roy	130 778
Couverture Assurances MMQ	Groupe Ultima	37 900
Contrat comptabilité et vérifi.	Mallette et Gestion S. Gagnon	14 000
Traitement données informatiques et communicati	P.G.solution- Vision informatik-pulsar-Télénet	16 300
Rémunération – Élus et employés + avanta. Soc.- prime gardiennage	Élus et employés + SSQ + CARRA + AON- Assu. Coll.- Régime retraite	463 500
Remboursement en capital – Dette à long terme	Banque Nationale	50 900
Remboursement en intérêts – Dette à long terme	Banque Nationale	21 900
Électricité	Hydro-Québec	81 600
Quote-part Sûreté du Québec	Ministère sécurité Publique	37 064
Quote-Part Entente Incendie	Ville Roberval	55 000
Procureur- services annuel	Avocats Gaudreault, Saucier, Simard et ass.	1 600
Services Fourrière	Refuge Animal Roberval	3 700
Immatriculation	Ministère des Transports Québec	3 500
Contrat enlèvement de la neige	Excavation-Rénovation Drolet	95 000
Analyses eau potable et usée	Lab. Eurofins Environnex	5 500
Quote-Part Office Habitation		3 000
Services de l'inspecteur	MRC Domaine-du-Roy	41 200
Dép. opér. Biblio et Q.P CRSBP	Comité Biblio. Et CRSBP	6 800

Subv. Corporation des Loisirs	Corporation des loisirs St-Frs-de-Sales	7 000
Entret. Et chauffage BIBLIO	Centre services. Scol. Pays-des-Bleuets	5 000
	TOTAL	1 083 747

8.FONTIONNEMENT INTERNE ET LOGISTIQUE

8.1. Autorisation de transmission à la MRC Domaine-du-Roy pour vente des propriétés endettées pour défaut de paiement des taxes pour 2018 et suivants

CONSIDÉRANT qu'en vertu du code municipal, la MRC Domaine-du-Roy entamera sous peu, la procédure de vente pour non-paiement des taxes des propriétaires endettés envers la municipalité dont les taxes dues sont antérieures au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la municipalité doit transmettre les dossiers à la MRC avant le 20 mars 2021 afin d'enclencher la procédure pour pouvoir procéder à la vente le 3 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'au jour de la transmission, il y aura peut-être encore des dossiers de propriétés endettées pour défaut du paiement des taxes de l'année 2018 et 2019 non réglés à transmettre;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard

2021-23

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la Municipalité Saint-François-de-Sales exige que les dossiers des propriétaires endettés envers la municipalité pour les taxes dues antérieures au 31 décembre 2018 et 2019 plus intérêts soient transmis à la MRC le Domaine-du-Roy, aussitôt que celle-ci en aura fait la demande;

QUE le Directeur général, Renaud Blanchette, est autorisé à transmettre à la MRC, tous les dossiers pour des taxes dues antérieures au 31 décembre 2018 et 2019 sauf les dossiers où les taxes dues sont inférieures à 200\$ incluant les intérêts;

QUE le Directeur général est mandaté à assister à la vente publique en juin et à renchérir au nom de la municipalité sur les immeubles désirés par ce conseil, situés dans notre municipalité pour un montant couvrant les taxes, les intérêts et les frais.

8.2. Mandat au procureur-dossier de mutualisation de l'inspection vs SCFP

CONSIDÉRANT que la municipalité St-François-de-Sales est partie prenante avec 4 autres municipalités et la MRC Domaine-du-Roy relativement à la mutualisation de l'inspection municipale;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne peut cheminer davantage tant que la municipalité St-François-de-Sales n'aura pas réglé la négation du SCFP à cet égard puisque ce dernier soutient que la municipalité aurait agi de mauvaise foi en louant les services d'un inspecteur des municipalités voisines sans avoir obtenu au préalable de lettre d'entente;

CONSIDÉRANT que la municipalité procédait ainsi bien avant l'implantation du syndicat le 14 septembre 2015. Celle-ci louait déjà les services de l'inspecteur de la municipalité de Lac-Bouchette du 3 avril 2006 jusqu'à décembre 2010, par la suite avec la municipalité de Chambord du 6 décembre 2010 à mars 2018 et enfin avec la MRC Domaine-du-Roy depuis le 5 mars 2018 à ce jour;

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant lieu de régler ce dossier en toute légalité et ce, de la meilleure façon possible avec le SCFP;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

2021-24

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil ratifie le mandat confié au Procureur de la Municipalité Me Claude Gaudreault afin de transmettre au SCFP, la position de la municipalité concernant le dossier de mutualisation de l'inspection municipale.

8.3. Office d'habitation des 5 Fleurons-Approbation des prévisions budgétaires 2021

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation des 5 fleurons a fait parvenir en date du 8 février 2021, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021, pour approbation par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que pour l'OH de St-François-de-Sales, les prévisions budgétaires sont les suivantes :

Revenus	52 980\$
Dépenses	75 140\$
Déficit	22 160\$

Contribution SHQ (90%)	19 144\$
Contribution municipal (10%)	2 216\$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

2021-25

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la municipalité St-François-de-Sales approuve les prévisions budgétaires 2021 expédiées en date du 8 février 2021 tels que déposées et brièvement décrites en préambule;

QUE ce conseil accepte d'acquitter sa part des coûts pour l'exercice 2021 pour un montant de 2 216\$.

8.4.Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2019-2023- Respect des modalités du guide-Programmation partielle des travaux

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec(TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale de 755 350\$ qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 21 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

2021-26

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux partielle version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée

dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui a été imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation partielle no. 1 ci-jointe, comporte des coûts prévus véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2023 à savoir;

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	645
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du prog.	161 250 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	755 350 \$
Total des investissements à réaliser	916 600 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d’eau potable et d’assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	383 500 \$	0 \$	383 500 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	383 500 \$	0 \$	383 500 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	64 500 \$	0 \$	64 500 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	64 500 \$	0 \$	64 500 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d’eau potable et d’égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	448 000 \$	0 \$	448 000 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	448 000 \$	0 \$	448 000 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d’eau potable et d’assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
1	Déphosphatation des eaux usées	Station d'épuration, 650 principale	0 \$	0 \$	362 000 \$	0 \$	0 \$	362 000 \$	Intégration des équipements de déphosphatation à la station d'épuration des eaux usées, incluant mandat d'ingénierie pour la préparation des plans et devis. Procédé de déphosphatation chimique à mettre en place.
2	Mise à niveau de la télémétrie aux 4 postes de pompage et à la station d'épuration	Poste de pompage et station d'épuration	0 \$	0 \$	21 500 \$	0 \$	0 \$	21 500 \$	Remplacement de la télémétrie aux 4 postes de pompage d'égout et à la station d'épuration des eaux usées par onde satellite (cellulaire) afin de visionner les données ou alarmes sans déplacement en continu.
Sous-totaux par type									
Collecte et interception des eaux usées et pluviales			0 \$	0 \$	21 500 \$	0 \$	0 \$	21 500 \$	
Traitement des eaux usées			0 \$	0 \$	362 000 \$	0 \$	0 \$	362 000 \$	
Total			0 \$	0 \$	383 500 \$	0 \$	0 \$	383 500 \$	

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
1	Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées	Réseaux de Saint-François-de-Sales	0 \$	0 \$	64 500 \$	0 \$	0 \$	64 500 \$	Incluant inspections des conduites d'égouts (rues Bouchard, Blanchette, du Foyer et du Parc) jamais réalisées et recherche de fuites sur la totalité du réseau d'aqueduc (15 km).
Sous-totaux par type									
Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales			0 \$	0 \$	64 500 \$	0 \$	0 \$	64 500 \$	
Total			0 \$	0 \$	64 500 \$	0 \$	0 \$	64 500 \$	

8.5. Projet de construction salle de conseil -Programme RECIM-Autorisation demande d'aide financière- Engagements divers du conseil

CONSIDÉRANT que le conseil s'active depuis mai 2020 (résolution 2020-74) à un projet d'agrandissement de ses bureaux administratifs du 535 Principale afin d'y faire construire une annexe qui servira prioritairement de salle de conseil puisque l'ancien édifice municipal logeant la salle du conseil situé au 541 Principale a changé de vocation et a été transformé pour y loger des organismes communautaires dans le but d'offrir des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT que ce projet essentiel cadre parfaitement avec le Programme de réfection et construction des infrastructures municipales(RECIM) volet 1 dont notre municipalité serait admissible, donnant donc droit si accepté, à une subvention maximale de 70% plus 5% supplémentaire si construction en bois , Programme prenant fin le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT que pour faire progresser ce dossier, le conseil a mandaté un architecte pour la préparation des plans préliminaires et estimés budgétaires (résolution 2020-100 du 6 juillet 2020), lesquels documents ont été déposés le 1^{er} mars 2021 et où l'estimation se chiffre à 688 257\$ taxes incluses pour un coût total net de 657 044\$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2021-27

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Saint-François-de-Sales autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de réfection et construction des infrastructures municipales(RECIM) volet 1 pour une somme totale nette de 688 257\$;

QUE la municipalité Saint-François-de-Sales a pris connaissance du Guide du Programme RECIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la municipalité Saint-François-de-Sales s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la municipalité Saint-François-de-Sales confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RECIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

8.6. Assurances municipales-Mandat pour évaluation des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT que selon une étude de SPE VALEURS ASSURABLES INC. menée depuis 2007, ils ont découvert que 67% des immeubles municipaux du Québec ont une couverture d'assurance insuffisante et que 80% ne disposent pas d'une valeur nécessaire au niveau des équipements pour retrouver la valeur à neuf de leurs biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT que notre municipalité est quand même couverte pour certaines valeurs déclarées mais qu'il y a lieu de se demander si ces valeurs sont réalistes;

CONSIDÉRANT que notre courtier nous a recommandé cette firme (LPE) de Québec, spécialisée dans le domaine de l'évaluation immobilière, laquelle nous a soumis une offre de services en date du 21 janvier 2021 et laquelle offre une tarification d'honoraires suivantes basées sur nos immeubles, le tout taxes en sus:

option 1-Bâtiment : 5760\$

option 2-Équipement de procédé : 10 000\$

option 3- Équipements et contenu : 4500\$

CONSIDÉRANT que le DG a demandé une autre soumission à Les Évaluations Immobilières Harvey de Roberval laquelle entreprise offre (en date du 3 mars 2021) les honoraires forfaitaires s'élevant à 6 200\$ taxes en sus et seulement pour les bâtiments, ne désirant pas évaluer les équipements de procédé ou contenu;

CONSIDÉRANT que le DG demande au conseil s'il a l'intérêt d'accorder un mandat pour une mise à jour des valeurs à neuf en leur mentionnant les valeurs actuellement déclarées à nos assureurs;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

2021-28

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil

QUE ce conseil ne mandate pas aucune firme pour le moment mais préfère prendre du temps pour analyser plus à fond le

dossier de la municipalité avec ses valeurs respectives déclarées et voir s'il en est satisfait et sinon, ajuster ces valeurs si nécessaire.

8.7. Association des groupes de ressources techniques du Québec-Appui pour demande au Gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

2021-29

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la municipalité Saint-François-de-Sales appui l'Association des groupes de ressources techniques du Québec et demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le

logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Madame Andrée Laforest
Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Aile Chauveau, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
ministre@mamh.gouv.qc.ca

Madame Sonia LeBel
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
Présidente du Conseil du trésor
875, Grande Allée Est, 4e étage, secteur 100
Québec (Québec) G1R 5R8
cabinet@sct.gouv.qc.ca

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
Ministre responsable de la région de Laval
12, rue Saint-Louis, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3
ministre@finances.gouv.qc.ca

Association des groupes de ressources techniques du Québec
533 rue Ontario Est, bureau 340
Montréal (Québec) H2L 1N8
direction@agrtq.qc.ca

8.8.Syndicat des travailleurs(es) des Postes- Demande d'appui campagne Vers des collectivités durables

Attendu que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

Attendu que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

Attendu que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

Attendu que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

Attendu que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

Attendu que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

Attendu que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

Attendu que le rapport intitulé La voie à suivre pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

Attendu que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne Vers des collectivités durables, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

2021-30

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité Saint-François-de-Sales appuie le Syndicat des travailleurs(es) des Postes pour sa campagne Vers des collectivités durables.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soulevée

10. LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

10.1.

11.AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11.1. Dossier du 112 chemin de la Ballantyne– Autorisation de signature par inspecteur d’une entente hors-cour

CONSIDÉRANT une entente hors-cour à signer entre la municipalité et les propriétaires en titre du 112 chemin de la Ballantyne en vertu d’une infraction au Règlement de zonage numéro 2018-04 consistant majoritairement en l’acceptation de délais supplémentaires potentiels à la régularisation du dossier en litige;

CONSIDÉRANT qu’une autorisation de signature d’une telle entente par l’inspecteur M. Brandon Bélanger en tant que représentant de la municipalité dûment autorisé est requise et doit être annexée à l’entente;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2021-31

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de St-François-de-Sales autorise l’inspecteur M. Brandon Bélanger à signer l’entente décrite en préambule en tant que représentant municipal, avec les intimés;

QUE copie de la présente résolution soit annexée à l’entente signée entre les parties.

12.SÉCURITÉ CIVILE

12.1. Sécurité civile-projet d’installation d’un inverseur pour génératrice-octroi de contrat

CONSIDÉRANT la résolution 2020-123 du 17 août 2020 et 2021-07 du 18 janvier 2021 où ce conseil demandait d’obtenir d’autres soumissions avant de prendre une décision, donc voici brièvement les soumissions reçues :

-Électricité du Lac-St-Félicien : 8 429\$ taxes en sus pour l’hôtel de ville et 16 858\$ si pour salle communautaire et FADOQ

-SPO Entrepreneur Électricien -Métabetchouan : 12 860\$ tx en sus pour salle communautaire et FADOQ mais pas de prix pour hôtel de ville

-Électricité Gigavolt inc.-St-Prime : 9 900\$ tx en sus pour toutes les installations soit l’hôtel de ville , la salle communautaire incluant l’entrée de 200 ampères de la FADOQ, en proposant une solution plus avantageuse pour notre municipalité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M.Yvon Deschênes

2021-32

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte la proposition d'Électricité Gigavolt inc pour le coût total de 9 900\$ taxes en sus pour toutes les installations, soit l'hôtel de ville , la salle communautaire incluant l'entrée de 200 ampères de l'âge d'or, en proposant une solution plus avantageuse pour notre municipalité, le tout tel que décrit dans la soumission reçue le 20 janvier 2021.

13.VOIRIE MUNICIPALE

13.1

14.DOSSIERS DIVERS

14.1.

15.PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question préalablement n'a été reçue du public

16.FIXATION DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE LA PRÉSENTE

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Bouchard-Martel
2021-33

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la prochaine séance ordinaire est fixée au lundi 12 avril 2021 comme prévu au calendrier;

QUE la présente séance soit levée, il est 20 h 30

Cindy Plourde Mairesse

Renaud Blanchette D.G.